

## ANNEXE 1

### Règlement Intérieur pour le prêt de jeux

Les familles peuvent emprunter des jeux et jouets adaptés à tous les âges : des jeux d'éveil, d'exercices, d'adresse, de société, d'assemblage...

Les adultes sont chaleureusement incités à partager les jeux avec leurs enfants. Le temps passé autour du jeu est un temps de détente, de partage et de découverte.

#### Inscription

Pour pouvoir emprunter des jeux, il faut être inscrit à la médiathèque. (Cf Règlement Intérieur).

#### Horaires du prêt des jeux

Les prêts et les retours des jeux se font sur les horaires d'ouverture au public de la médiathèque.

#### Prêt de jeux

Le prêt de jeux est gratuit.

Les familles peuvent emprunter un jeu par carte pour une durée maximum d'un mois et avec un maximum de 2 jeux empruntés pour une même famille.

Pour emprunter, les enfants de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'un adulte ou présenter l'annexe 1 signée du représentant légal.

En cas de retard, l'adhérent est tenu de prévenir la médiathèque par téléphone ou par mail.

#### Responsabilité en cas de perte de détérioration

Chaque adhérent est responsable du jeu qu'il emprunte et du choix de ce jeu.

Avant et après chaque emprunt, une vérification et un comptage des pièces sont effectués par la bibliothécaire en charge du prêt.

Les jeux doivent être rendus propres, complets, en bon état et dans leur boîte d'origine.

En cas de perte d'un élément ou d'un jeu cassé, si l'adhérent ou responsable légal ne retrouve pas la ou les pièces manquantes ou abimées, il devra racheter le même jeu neuf (ou à défaut si celui-ci n'est plus édité, un jeu équivalent de même valeur, neuf).

Je soussigné (e) .....

**Accepte le présent Règlement**

**Autorise mon (mes) enfant(s) à emprunter des jeux**

- Prénom de l'enfant : .....

- Prénom de l'enfant : .....

- Prénom de l'enfant : .....

A Petit Couronne,

Le .....

Signature